

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 253

30 janvier 2015

### SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl .....	12101	LD Luxembourg Holding S.A. ....	12099
ACI Holdings S.A. ....	12101	Logi Holdings Sub S.à r.l. ....	12098
ACI Holdings S.A. ....	12101	Lunionfaitlaforce S.A. ....	12100
AdOrMa International .....	12100	Luxassur Sàrl .....	12127
Aetos Lux S.A. ....	12101	LuxCo 99 S.à r.l. ....	12142
Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl .....	12100	Madiroad S.à r.l. ....	12124
Ergan International Sàrl .....	12110	Masterimmo Locations S.à r.l. ....	12100
HPFI Finance S.à r.l. ....	12103	Menayou Solutions International .....	12114
ID Technologies S.A. ....	12106	Moser S.A. ....	12116
ID Technologies S.à r.l. ....	12106	Orion European Alnilam S.à r.l. ....	12102
Ifies S.A. ....	12144	Orion Immobilien Saiph S.à r.l. ....	12104
Ixxose S.A. ....	12098	Ourakan International S.A. ....	12102
Ixxose S.A. ....	12099	Oxbow Luxembourg S.à r.l. ....	12102
KH III Properties 703 S.à r.l. ....	12128	Palma S.A. SPF .....	12105
Kookai Luxembourg S.A. ....	12098	Patron Dieter S.à r.l. ....	12103
K Optical International S.A. ....	12118	Patron Elbert S.à r.l. ....	12103
KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l. ....	12099	Patron Project XVI S.à r.l. ....	12105
KSP Real Estate Investment Management S.à r.l. ....	12144	Pil S.à r.l. ....	12104
Lamda Imports S.à r.l. ....	12140	Plank Holdings S.A. ....	12104
LandOcean Investment Co. ....	12099	Plank Holdings S.A. ....	12105
Landocean Resources Investment Co. ....	12098	PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l. ....	12102
LB Europe Holdings S.à r.l. ....	12099	P-World S.à r.l. ....	12110
LCN IPPT 1 .....	12098	Spark Engineering & Control S.A. ....	12116

**Kookai Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 51, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 52.114.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000393/10.

(140234787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**Logi Holdings Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.103.

Les comptes annuels pour la période du 8 février 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000396/10.

(140235206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**LCN IPPT 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 176.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015000992/11.

(140235795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Landocean Resources Investment Co., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 175.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LANDOCEAN RESOURCES INVESTMENT CO.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015000988/11.

(150000329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Ixxose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 75.724.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Signature

*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2015000969/12.

(150000005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: EUR 67.824.548,75.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000991/10.

(150000186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**LD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.791.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 17 décembre 2014, le siège social de la société LD LUXEMBOURG HOLDING S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B62791.  
Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015000993/10.

(150000314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 62.083.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KRONOTRANS LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2015000982/11.

(140235638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**LandOcean Investment Co., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 168.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LandOcean Investment Co.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015000983/11.

(150000264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Ixxose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 75.724.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Signature

*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2015000970/12.

(150000054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**AdOrMa International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 29.774.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208761/10.

(140234495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 143.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208770/10.

(140234085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Masterimmo Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 160.605.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015001021/14.

(140235767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Lunionfaitlaforce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 153.303.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2014.*

1. L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de révoquer Paradiso Sàrl de ses fonctions d'administrateur.
2. L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur la société LEMONLAND SA, L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
3. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Mike Koedinger dit Mike jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
4. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Francis Gasparotto jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
5. L'Assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société Iconcept S.à r.l. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

LUNIONFAITLAFORCE S.A.

Référence de publication: 2015000999/20.

(140235742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**ACI Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 184.715.

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'Administrateur B au sein de ACI HOLDINGS S.A.

I regret to inform you of my decision to resign from the position as Director B of ACI HOLDINGS SA with immediate effect.

Le 12 novembre 2014.

Stéphane Weyders.

Référence de publication: 2014208787/12.

(140233423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.228.377.776,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Les comptes consolidés au 30 avril 2014 établis par CHC Group Limited ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler  
Mandataire

Référence de publication: 2014208737/13.

(140232989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**ACI Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 184.715.

Nous avons le regret de vous informer de notre décision de démissionner avec effet immédiat de nos fonctions de Commissaire aux comptes au sein de ACI HOLDINGS SA.

We regret to inform you of our decision to resign from the position as External Auditor of ACI HOLDINGS SA with immediate effect.

Le 12 novembre 2014.

LEALEX CONSULT SARL  
Signature

Référence de publication: 2014208788/14.

(140233423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Aetos Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 129.042.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 31 juillet 2013*

Il est pris acte que Value Partners S.A., ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172950 a été nommé co-liquidateur de la société en remplacement de MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160069 avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aetos Lux S.A. (en liquidation volontaire)

Référence de publication: 2014208763/15.

(140234362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Ourakan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.340.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209481/9.

(140234050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne-Isabelle DE MAN

*Gérante*

Référence de publication: 2014209542/11.

(140233710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Orion European Alnilam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 116.216.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion European Alnilam S.à r.l. du 30 décembre 2014*

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion European Alnilam S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion European Alnilam S.à r.l.*

Référence de publication: 2014209478/16.

(140234829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Oxbow Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 157.084.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Oxbow Luxembourg S.à r.l. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2014 que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209482/18.

(140234695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.070.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société HPFI FINANCE S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 10 octobre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205708/16.

(140230577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

---

**Patron Dieter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 115.588.

---

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 30. Dezember 2014*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 30. Dezember 2014 von Herrn Emmanuel Maurice Mougeolle von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Steve van den Broek, Geschäftsverwalter, geboren in Antwerpen (Belgien) am 26. Juli 1970, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 30. Dezember 2014 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
  - Herr Steve van den Broek, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209493/18.

(140234182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Patron Elbert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 190.210.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2014*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
  - M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014209495/19.

(140233646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Plank Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 25.605.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour: *PLANK HOLDINGS S.A.*

Société anonyme in voluntary liquidation

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014209529/14.

(140233655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 114.986.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion Immobilien Saiph S.à r.l. du 30 décembre 2014*

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion Immobilien Saiph S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion Immobilien Saiph S.à r.l.*

Référence de publication: 2014209479/16.

(140234830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 121.583.

*Extrait des contrats de cession de parts de la Société*

En vertu des actes de transferts de parts en date du 18 novembre 2014, les associés ont transférés leurs parts ordinaires détenues dans la Société de la manière suivante:

- Douglas FARRELL a transféré 85 parts ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune à David F. SHARKEY;
- Edward ROONEY a transféré 28 parts ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune à David F. SHARKEY;
- Francis COLGAN a transféré 27 parts ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune à David F. SHARKEY;
- Joan Mary SHARKEY a transférée 249 parts ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune à David F. SHARKEY;
- Paul McCARTHY a transférée 85 parts ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune à David F. SHARKEY;
- Terence McGOWAN a transférée 25 parts ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune à David F. SHARKEY.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants, Elizabeth TIMMER, Isabelle ROSSENEU et Richard BREKELMANS, du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Carsten SÖNS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014209505/24.

(140234249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---



**Plank Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 25.605.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 29 décembre 2014, que la liquidation de la société, décidée en date du 28 décembre 2005, a été clôturée et que la société PLANK HOLDINGS S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

*Pour: PLANK HOLDINGS S.A.*

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2014209533/17.

(140234189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Palma S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 163.354.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 23 décembre 2014, que la liquidation de la société, décidée en date du 12 décembre 2014, a été clôturée et que la société PALMA S.A. SPF a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

*Pour: PALMA S.A. SPF*

Société anonyme liquidée

*Pour le Liquidateur: MAYFAIR AUDIT S.à r.l.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2014209512/18.

(140234558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Patron Project XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 154.169.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2014*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014209501/19.

(140234455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**ID Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ID Technologies S.A.).**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 24, Montée de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 84.970.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ID TECHNOLOGIES S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1343 Luxembourg, 24, Montée de Clausen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.970, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 520 du 3 avril 2002,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1324 du 5 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en "ID TECHNOLOGIES S.à r.l.";

3. Démissions de Monsieur Ahmed El Amin DJABALLAH et de Madame Lancy WU comme administrateurs et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

4. Démission de Monsieur Idriss DJABALLAH comme administrateur et administrateur-délégué et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5. Démission de CONCILIUM S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

6. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société;

7. Nomination de Monsieur Idriss DJABALLAH comme gérant unique, fixation de la durée de son mandat et de son pouvoir de signature.

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

- que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune sont remplacées par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune; et

- que par conséquent chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi en date du 31 octobre 2014 et par une attestation du conseil d'administration de "ID TECHNOLOGIES S.A." datée du 12 novembre 2014, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR); lesquels bilan et attestation, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en " ID TECHNOLOGIES S.à r.l.";

- d'accepter la démission de Monsieur Idriss DJABALLAH comme administrateur et administrateur-délégué de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ses mandats jusqu'en date de ce jour;

- d'accepter les démissions de Monsieur Ahmed El Amin DJABALLAH et de Madame Lancy WU comme administrateurs et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour; et

- d'accepter la démission de la société "CONCILIUM S.à r.l." ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg (RCS Luxembourg B 161.634) de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de: "ID TECHNOLOGIES S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, ou par toute société ou personne à qui le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a confié la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet la prestation de services, l'intermédiaire en achat et en vente et la prise de participations.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La durée de la Société est illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Forme des parts sociales - registre des associés.** Les parts sociales sont nominatives.

Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

## Chapitre III. - Associé(s)

**Art. 8. Pouvoirs et droits de votes.** Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

Le capital social et les autres dispositions de ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

## Chapitre IV. - Management

**Art. 10. Gérant(s).** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extra-judiciairement.

**Art. 11. Procédure.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du/des gérant(s).** Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

Dans les limites permises par la Loi, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

**Art. 13. Représentation.** La Société est engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

**Art. 14. Responsabilité du/des gérant(s).** Le(s) gérant(s) ne contractent en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est / ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

## Chapitre V. - Année sociale, adoption des états financiers, affectation

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16. Adoption des états financiers.** Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

**Art. 17. Réserve légale.** Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

**Art. 18. Affectation des bénéfices annuels.** Le solde peut être distribué à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés, par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés.

## Chapitre VI. - Dissolution, liquidation

**Art. 19. Dissolution de la Société.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Le pouvoir de modifier les Statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du/des gérant(s) cessera/cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis, à l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, entre tous les actionnaires de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes.

## Chapitre VII. - Dispositions générales

**Art. 20. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### Quatrième résolution

L'assemblée constate que les cent (100) parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Idriss DJABALLAH, né le 6 février 1974 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-1343 Luxembourg 24, Montée de Clausen: vingt (20) parts sociales.
- Madame Lancy WU, née le 26 septembre 1976 à Watermael (Belgique), demeurant à L-1343 Luxembourg 24, Montée de Clausen: quatre-vingt (80) parts sociales.

### Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, la personne suivante comme gérant unique de la Société: Monsieur Idriss DJABALLAH, prénommé.

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature du gérant unique comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature du gérant unique."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001613/244.

(150000413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

### **Ergan International SARL, Société à responsabilité limitée, (anc. P-World S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 4.812.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.882.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteen day of November  
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Mrs. Adele Eis, a Belgian citizen, manager, born on 25 June 1957 in Zurich, Switzerland and residing at Korte Leemstraat 25, 2018 Antwerpen, Belgium,

Hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder (associé unique) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "P-WORLD S.à r.l.", having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.882 and incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on July 15<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 23<sup>rd</sup>, 2014 under number 2576 (hereafter referred to as the “Company”).

The following agenda of the meeting is the following:

- 1.- Amendment of the name of the Company into ERGAN INTERNATIONAL SARL.
- 2.- Amendment of the Article 1 of the Company.
- 3.- Increase of the share capital of the Company by an amount of four millions eight hundred thousand Euros (EUR 4.800.000.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), to four millions eight hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 4,812,500.-) by the issue of forty eight thousand (48,000) new shares of the Company, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the New Shares);
- 4.- Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash;
- 5.- Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 3;
- 6.- Deletion of Article 8.2
- 7.- Amendment of article 10 as follows:  
“The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.
- 8.- Nomination of Mr. Simcha Pluczenik as additional Manager of the company.
- 9.- Miscellaneous.

The sole shareholder (associé unique) being duly represented at the meeting and have taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company into ERGAN INTERNATIONAL SARL.

In consequence art. 1 of the Articles of Association is amended as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ERGAN INTERNATIONAL SARL, which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of associations (the Articles).”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four millions eight hundred thousand Euros (EUR 4.800.000.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), to four millions eight hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 4,812,500.-) by the issue of forty eight thousand (48,000) new shares of the Company, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the New Shares).

*Subscription - payment of the New Shares*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to forty eight thousand (48,000) new shares of the Company and fully pays up such new shares. Proof of the full payment of the above mentioned new shares for a total amount of four millions eight hundred thousand Euros (EUR 4.800.000.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general shareholders’ meeting RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s capital is fixed at four millions eight hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 4,812,500.-) represented by forty-eight thousand one hundred twenty-five (48,125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to delete Article 8.2 of the Articles of Association.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 as follows:

“ **Art. 10.** The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.”

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Simcha Pluczenik, born on September 5, 1993 at Antwerp (Belgium), residing at Minchat Yitzchok 9 Jerusalem (Israel) as additional Manager of the Company for an indefinite period.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euros (5,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treizième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Mme Adele Eis, de nationalité belge, gérante, née le 25 juin 1957 à Zurich, Suisse, et demeurant à Korte Leemstraat 25, 2018 Anvers, Belgique,

Ci-après représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «P-WORLD S.à r.l.», ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.882 et constituée suivant un acte de Maître Roger Arrendorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 septembre 2014 sous le numéro 2576 (ci-après désignée comme la «Société»).

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société en ERGAN INTERNATIONAL SARL.

2.- Modification de l'article 1 des statuts.

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500.-) à quatre millions huit cent douze mille cinq cents Euros (EUR 4.812.500.-) par l'émission de quarante-huit mille (48.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune; (les Nouvelles Parts Sociales),

4.- Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire;

5.- Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 3;

6.- Suppression de l'article 8.2 des Statuts.

7.- Modification de l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.»

8.- Nomination de Mr. Simcha Pluczenik, en qualité de gérant supplémentaire.

9.- Divers.

Que l'associé unique est dûment représenté à l'assemblée et il a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en ERGAN INTERNATIONAL SARL.

Par conséquent l'article 1 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:



« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ERGAN INTERNATIONAL SARL (la société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).»

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500.-) à quatre millions huit cent douze mille cinq cents Euros (EUR 4.812.500.-) par l'émission de quarante-huit mille (48.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune; (les Nouvelles Parts Sociales).

*Souscription - Paiement*

L'Associée Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à quarante-huit mille (48.000) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales.

L'Associée Unique décide d'affecter quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000.-) au capital social de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts mentionnées ci-dessus pour un montant total de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000.-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions huit cent douze mille cinq cents Euros (EUR 4.812.500.-) représenté par quarante-huit mille cent vingt-cinq (48.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune. Chaque part sociale bénéficie d'un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de supprimer l'article 8.2 des Statuts.

*Cinquième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.»

*Sixième résolution*

L'Associée Unique décide nommer Mr. Simcha Pluczenik, né le 5 septembre 1993, à Anvers (Belgique), demeurant à Minchat Yitzchok 9 Jerusalem (Israël), en tant que gérant supplémentaire pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à cinq mille Euros (5.000.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54557. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209492/171.

(140234523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Menayou Solutions International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.167.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Max NDONG, ALM Analyst, née à Paris (France), le 10 juillet 1986, demeurant à L-8083 Bertrange, 6 rue du Parc.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MENAYOU SOLUTIONS INTERNATIONAL", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut notamment s'intéresser par voie de participation, d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière, de partenariat ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. Elle peut également participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours,

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Max NDONG, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Loi anti-blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.
2. Monsieur Max NDONG, ALM Analyst, née à Paris (France), le 10 juillet 1986, demeurant à L-8083 Bertrange, 6 rue du Parc, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. NDONG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000460/131.

(140234794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Spark Engineering & Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 61.025.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 décembre 2014.

Kaiser Alain.

Référence de publication: 2014209679/10.

(140234487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Moser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.290.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOSER S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2467 du 04 octobre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171.290.

La séance est ouverte à 08.00 heures sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression du dernier alinéa de l'article 5 des statuts de la société en remplacement duquel est ajouté l'alinéa suivant: «Ces actions sont rachetables au sens de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.»

2.- a. Augmentation du capital social d'un montant de DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 10.980,-) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) à SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 60.980,-) par incorporation des résultats reportés et création de 1.098 actions nouvelles et investies, en fonction de la classe à laquelle elles seront attribuées, des mêmes droits et obligations que les actions anciennes,

b. Attribution de classes aux actions nouvellement créées,

c. Souscription et libération intégrale des 1.098 actions nouvelles et répartition entre les différentes classes d'actions,

d. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts en vue de refléter l'augmentation de capital.

4.- Divers

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les 5000 (cinq mille) actions dont 3500 (trois mille cinq cents) actions de classe A avec droit de vote et 1500 (mille cinq cents) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide la suppression du dernier alinéa de l'article 5 des statuts de la société et son remplacement par l'alinéa suivant:

«Ces actions sont rachetables au sens de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) à SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 60.980,-), par incorporation au capital d'un montant de DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 10.980,-) à prélever sur le compte "résultats reportés", et création de 1.098 actions nouvelles et investies, en fonction de la classe à laquelle elles seront attribuées, des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

L'assemblée générale, décide d'attribuer:

- la classe «A», investie des mêmes droits et obligations que les anciennes actions de classe «A», à 768 des actions nouvellement créées.

- la classe «B», investie des mêmes droits et obligations que les anciennes actions de classe «B», à 330 des actions nouvellement créées.

Après que les actionnaires aient renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale admet à la souscription et à la libération des MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1.098) actions nouvelles, tel que ci-avant réparties:

- Madame Olivia FISCEL épouse CHABOUD, née le 18 novembre 1979 à Lille (France), demeurant au 23 Bd Marinoni, Les Bananiers, F-06310 Beaulieu-sur-Mer, laquelle souscrit à 110 actions de classe «B».

- Mademoiselle Florence FISCEL, née le 13 octobre 1981 à Nantes, demeurant au Garden House, 2 avenue Hector Otto MC98000 Monaco, laquelle souscrit à 110 actions de classe «B».

- La société à responsabilité limitée «FASER S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2014, acte en voie de formalisation, laquelle souscrit à 768 actions de classe «A» et 110 actions de classe «B».

Lesquels souscripteurs sont dûment représentés par Monsieur Anthony THILLMANY, agissant en qualité de mandataire spécial en vertu de procurations lui délivrées.

L'existence du compte "résultats reportés" a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan,

dont un exemplaire après avoir été signé "ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de quoi l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 60.980,-), représenté par SIX MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT actions dont QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT (4.268) actions de classe A avec droit de vote et MILLE HUIT CENT TRENTE (1.830) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.»

#### Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: THILLMANY, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/12/2014. Relation: EAC/2014/18009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31/12/2014.

Référence de publication: 2015000464/89.

(140235491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

### **K Optical International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 193.222.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Philippe MARILLIER, directeur général, né à Paris (France) le 9 mai 1959, demeurant à F-77600 Bussy Saint Georges, 3, rue Jean Giono; et

2. Monsieur Philippe CHATAIN, président de société, né à Bègles (France) le 11 août 1967, demeurant à F-33410 Cadillac, 103, route de Branne,

ici dûment représentés par Madame Cristiana VALENT, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «K OPTICAL INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/

ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son groupe de sociétés, le groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR), représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions, chacune d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisé en deux (2) catégories d'administrateurs A et B, et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique (le cas échéant). Dans le cas de pluralité d'administrateurs, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement un administrateur de la catégorie A et un administrateur de la catégorie B, ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil d'administration ou la personne déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Philippe MARILLIER, prénommé, quinze mille cinq cents actions, . . . . .	15.500
2) Monsieur Philippe CHATAIN, prénommé, quinze mille cinq cents actions, . . . . .	<u>15.500</u>
Total: Trente-et-un mille actions, . . . . .	31.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euro.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (trois) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:



- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach; et

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Est appelé à la fonction d'administrateur de catégorie B:

- Monsieur Philippe MARILLIER, directeur général, né à Paris (France) le 9 mai 1959, demeurant à F-77600 Bussy Saint Georges, 3, rue Jean Giono.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme «TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

4.- Le siège de la Société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Alexandre TASKIRAN, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

1. Mr. Philippe MARILLIER, general director, born in Paris (France) on 9 May 1959, residing at F-77600 Bussy Saint Georges, 3, rue Jean Giono; and

2. Mr. Philippe CHATAIN, President of company, born in Bègles (France) on 11 August 1967, residing at F-33410 Cadillac, 103, route de Branne,

hereby duly represented by Mrs. Cristana VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of "K OPTICAL INTERNATIONAL S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the board of directors of the Company to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to

grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its groups of companies, the group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) represented by THIRTY ONE THOUSAND (31,000) shares of a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The Company is administered by a board of directors comprising at least three members divided in two (2) categories of directors A et B, which elect a president among themselves. The mandate of the directors may not exceed six years.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the board of directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The board of directors of the Company possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

Decisions of the board of directors shall be taken by an absolute majority of the directors present or represented, and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The signature of the sole director shall bind the Company. In case of plurality of directors, the Company shall be bound in all circumstances either by the joint signatures of one A and one B signatory directors or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the board of directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual general meeting is held on the second Tuesday of June at 3.00 p.m. at the Company's registered office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the general meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The general meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2015.
- 2) The first general meeting will be held in the year 2016.
- 3) Exceptionally, the first Chairman of the board of directors and the first managing director may be appointed by the first general meeting of the shareholders.

#### *Subscription*

The articles of the company thus having been established, the thirty one thousand (31.000) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Philippe MARILLIER, prenamed, fifteen thousand five hundred shares, . . . . .	15.500
2) Mr. Philippe CHATAIN, prenamed, fifteen thousand five hundred shares, . . . . .	<u>15.500</u>
Total: Thirty one thousand shares, . . . . .	31.000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro

#### *Decisions of the sole shareholder*

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

2.- The following persons are appointed as directors of category A:

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, and

- Mr. Nicolas MILLE, private employee, born in Antony (France) on 8<sup>th</sup> February 1978, residing professionally at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The following person is appointed as director of category B:

- Mr. Philippe MARILLIER, general director, born in Paris (France) on 9 May 1959, residing at F-77600 Bussy Saint Georges, 3, rue Jean Giono.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

7. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the shareholders appoints Mr. Alexandre TASKIRAN, as chairman of the board of directors.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001642/332.

(150000628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

#### **Madiroad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 861.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.161.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December,

before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Nice Harbour (GP) II, Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GB - GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, United Kingdom and registered with the Guernsey Financial Services Commission under number 2011473, acting in its capacity as liquidating trustee of

Portobello Capital I, L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GB - GY1 2HL St Peter Port, Guernsey and registered with the Companies House under number LP010773 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Isabelle Lemeunier, lawyer at King & Wood Mallesons, Luxembourg, having her professional address in Luxembourg (the Representative), by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Madiroad S.à r.l., is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 111 161 and having a share capital of eight hundred and sixty-one thousand Euro (EUR 861,000) represented by thirty-four thousand four hundred and forty (34,440) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and fully paid (the Company). The Company was incorporated on 4 October 2005 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 4 February 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) under number 259. The articles of association of the Company (the Articles) were modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 December 2007 and published on 26 February 2008 in the Mémorial C under number 482;

2. That the object of the company is incorporated as follows in the articles of association: "The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees. The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

3. That the Sole Shareholder holds all (100%) the shares in the share capital of the Company;

4. That the Sole Shareholder of the Company declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company of which he signs a closing balance sheet.

5. That the Sole Shareholder further declares that the company has never owned any real estate or had any employee and currently has no ownership interest and that the company has no other commitment (deposit, bond, performance bond, completion guarantee, lease, supply, or other contract) and is not bound by other conventions, subscriptions or other that may prevent its dissolution. The Sole Shareholder expressly confirms the shares representing the capital are not mortgaged, split, pledged or in any condition that might obstruct this liquidation; the accounts, including bank accounts are not encumbered, pledged, blocked, committed, limited or mortgaged or in another state or situation does not allow this dissolution.

6. That the Sole Shareholder further declares that the company has ceased all business and paid all his creditors.

7. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

8. That the Sole Shareholder declares to formally renounce to the appointment of a supervisory auditor to the liquidation;

9. That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

10. That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

11. That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to the above stated;

12. That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any shares and registers of the Company shall be cancelled;

13. That full and entire discharge is granted to the agents of the Company for the performance of their mandates from the date of their appointment up and including the date of this meeting; and

14. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

15. That the company will be definitely removed and erased without further proceedings from the Register of Commerce and Companies of Luxembourg by the end of these operations.

#### *Statement on money laundering*

The Sole Shareholder declares, pursuant to the law of 12 November 2004, as amended thereafter being the actual beneficiary owner of the company and certifies that the funds from the share capital and liquidation are not issued from the activities constituting an offense under Articles 506-1 of the Criminal and 8-1 of the law code of 19 February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug abuse (laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (terrorist financing).

#### *Power*

The liquidator specially authorized the notary to carry out any necessary registration and publication, as well as the inherent and definite strike off of the dissolved company at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and is committed to personally assume to bear all costs, fees, taxes and registration fees arising in any way whatsoever of this.

With respect to the notary, all managers and ordering intercessors, including the appearing party are jointly and severally liable for the payment of all notarial fees and costs resulting from the present deed, as expressly recognized by them.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party as represented by its proxyholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Nice Harbour (GP) II, Limited, une limited company constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social sis au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GB - GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, United Kingdom et immatriculée auprès de la Guernsey Financial Services Commission sous le numéro 2011473, agissant en qualité de liquidating trustee de

Portobello Capital I, L.P., un Limited Partnership constitué selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social sis au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GB - GY1 2HL St Peter Port, Guernsey et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro LP010773 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabelle Lemeunier, juriste chez King & Wood Mallesons, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Madiroad S.à r.l., est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 111 161 et ayant un capital social de huit cent soixante-et-un mille Euros (861.000 EUR) représenté par trente-quatre mille quatre cent quarante (34.440) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune et entièrement libéré (la Société). La Société a été constituée le 4 octobre 2005 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 février 2006 sous le numéro 259 (le Mémorial C). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 décembre 2007 et publié le 26 février 2008 au Mémorial C sous le numéro 482;

2. Que l'objet social de la société est repris comme suit dans les statuts:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

3. Que l'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales (100%) de la Société;

4. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture.

5. Que l'Associé Unique déclare encore que la société n'a jamais détenu d'immeuble, ni occupé de salarié et ne détient actuellement aucune participation et que la société n'a aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Associé Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindées, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation; que les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués, engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement données en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente dissolution.

6. Que l'Associé Unique déclare que la société a cessé toutes activités commerciales et acquitté tous ses créanciers.

7. Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

8. Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

10. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

11. Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

12. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les parts sociales et tous les registres de la Société seront annulés;

13. Que décharge pleine et entière est donnée aux mandataires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de cette assemblée; et

14. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

15. Que la société sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

L'Associé Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Pouvoir*

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, représentée par son mandataire, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lemeunier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2014. Relation: RED/2014/2469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015001695/194.

(150000984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

#### **Luxassur Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 116.105.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208235/9.

(140232267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**KH III Properties 703 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 193.215.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December,  
before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, a limited partnership established under the law of Jersey, having its registered office at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and registered with the Jersey Financial Service Commission under number 1808 represented by its general partner KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III GP LIMITED a limited company established under the law of Jersey, having its registered office at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and registered with the Jersey Financial Service Commission under number 116011 (the Subscriber),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Section I. - Definitions**

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "KH III Properties 703 S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

**Section II. - Articles of association**

**Art. 1. Form, name and number of Shareholders.**

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "KH III Properties 703 S.à r.l."

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option,



securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **Art. 5. Share capital.**

##### 5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

##### 5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

**Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

**Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

## **Art. 12. Management.**

### 12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

### 12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### 12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

#### 12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

#### 12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### 12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of the Manager(s).** A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

**Art. 14. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### **Art. 15. General Meetings.**

##### 15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

##### 15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a

written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.**

**16.1 Notice of General Meetings**

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**16.2 Attendance - Representation**

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**16.3 Vote**

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**16.4 Minutes**

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

**Art. 18. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 20. Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional provisions*

The first financial year begins as per today's date and ends on 31 December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, which hereby subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary Shares with a nominal value of one EUR (EUR 1) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand and five hundred EUR (EUR 12,500) and therefore the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-)

*Resolutions of the [sole] shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Class A Managers for an unlimited period:

(i) Mr. Nicolas West, born 17 May 1972 in Aylesbury, United Kingdom, with professional address at 105, Wigmore Street, W1U 1QY, London, United Kingdom

(ii) Mr. Andrew Pettit, born 07 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, with professional address at 105, Wigmore Street, W1U 1QY, London, United Kingdom

2. Are appointed as Class B Managers for an unlimited period

(i) Mr. Pamela Valasuo, born 26 May 1975 in Borga Iki, Finland, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg;

(ii) Mr. Miranda Lansdowne, born 03 October 1974 in Rugby, United Kingdom, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

3. The Company shall have its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, une société en commandite simple (a limited partnership) constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son adresse au Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey et immatriculée au Jersey Financial Service Commission sous numéro 1808 représenté par son associé commandité (general partner) KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III GP LIMITED une société anonyme, (limited company) constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son adresse au at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and et immatriculée au Jersey Financial Service Commission sous numéro 116011 (le Souscripteur),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Section I. - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie " KH III Properties 703 S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

#### Section II. - Statuts

##### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination et nombre d'Associés.

###### 1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de " KH III Properties 703 S.à r.l.".

###### 1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

### **Art. 5. Capital social.**

#### 5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq-cents euro (12.500 euro) représenté par douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

#### 5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de Parts Sociales.** Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

## **Art. 12. Gérance.**

### 12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associés pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

### 12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue



par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### 12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

#### 12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

#### 12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### 12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### **Art. 15. Assemblées Générales.**

##### 15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

#### 15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

### **Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.**

#### 16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié ( $\frac{1}{2}$ ) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

#### 16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

#### 16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié ( $\frac{1}{2}$ ) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### 16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

**Art. 20. Liquidation.** La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence en date d'aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription - Libération*

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, qui par la présente souscrit à douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales d'un euro (1 EUR) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq-cents euro (12.500 EUR) et donc le montant de douze mille cinq-cents euro (12.500 EUR) se trouve doré et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés Gérants de Catégorie A pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Nicolas West, né le 17 mai 1972, à Aylesbury, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni; et

(ii) Monsieur Andrew Pettit né le 07 mars 1968, à Cleethorps, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni.

2. Sont nommés Gérants de Catégorie B pour une durée illimitée

(i) Madame Pamela Valasuo, né le 26 mai 1975, à Borga Iki, Finlande, ayant pour adresse professionnelle 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg; et

(ii) Monsieur Miranda Lansdowne, né le 03 octobre 1975, à Rugby, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 2a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001646/687.

(150000516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

#### **Lamda Imports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.867.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

LEGATO S.A., a public limited company, having its registered office at 1, Haaptstooss, L-9806 Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 39.885,

represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, whose professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as set out above, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Lamda Imports, a Luxembourg private company (société à responsabilité), having its registered office at 1, Haaptstrooss, L-9806 Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.867 (the Company), was incorporated on 11 March 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Léonie Grethen, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 844, page 40485 of 23 April 2010.

The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares expressly to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the Board of Managers for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years (5) at 1, Haaptstrooss, L-9806 Hosingen.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

LEGATO S.A. une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, Haaptstrooss, L-9806, Hosingen Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.885 (l'Actionnaire),

représenté par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphé «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée (l'Associé Unique) de Lamda Imports S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, Haaptstrooss, L-9806 Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.867 (la Société), a été constituée le 11 mars 2010, suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 844, page 40485 du 23 avril 2010.

Que le capital social est fixé à douze mille cinq euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de la Société et déclare expressément dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 1, Haaptstrooss, L-9806 Hosingen.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

12142

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001661/104.

(150000733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**LuxCo 99 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.343.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94464 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, has requested the notary to state as follows:

- That LuxCo 99 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148343, was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 17 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2047 on 19 October 2009 (the "Company");

- That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each;

- That the Company's activities have ceased and that the Sole Shareholder hereby decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- That the here represented Sole Shareholder appoints FIDES (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41469 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the Liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder and have become its property;

- The declarations of the Liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by EQ Audit S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and

existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124782, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" (the "Commissaire-to-the-liquidation") by the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the managers of the Company for their mandates;
- That full discharge is also granted to FIDES (Luxembourg) S.A., prenamed, as liquidator for the performance of all its duties in the liquidation of the Company;
- That full discharge is also granted to EQ Audit S.à r.l., prenamed, as Commissaire-to-the-liquidation for the performance of all its duties in the liquidation of the Company;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- That the liquidation of the Company is done and finalised.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of the present deed.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the translation in french / Suit la traduction française**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 94464 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée LuxCo 99 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 148343 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 2047 le 19 octobre 2009.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

- Que l'Associé Unique possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que l'Associé Unique, désigne FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41469 comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), que ce dernier en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du Liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique qui en devient propriétaire.

- Que les déclarations du Liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par EQ Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 124782, désigné «Commissaire à la liquidation» par l'Associé Unique de la Société.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société, pour leurs mandats.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au Liquidateur, FIDES (Luxembourg) S.A., précitée, pour l'exercice de son mandat dans le cadre de la dissolution de la Société.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., précitée, pour l'exercice de son mandat dans le cadre de la dissolution de la Société.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001667/114.

(150000575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Ifies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.864.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 décembre 2014*

Monsieur Patrice DESCAMPS, né le 19/05/1963 à Lille (France) demeurant professionnellement au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem, est nommé au poste d'Administrateur de catégorie A avec effet au 8 décembre 2014 en remplacement de Monsieur Garbino.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IFIES S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014208058/15.

(140232552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**KSP Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Teichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.439.

**EXTRAIT**

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014; et

- Travis Management S.A., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et ce pour une période indéterminée; et

- Il convient de noter que le siège social de la Société a changé avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 comme suit: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014205857/16.

(140230395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

---